

Legal Expense Assistance Plan (LEAP)



Legal Expense Assistance Plan (LEAP)

LEAP History

The Ontario Nurses' Association (ONA) Legal Expense Assistance Plan (LEAP) was established in 1980 to help members with legal or regulatory body problems relating to their work.

Services

LEAP provides advocacy or counselling in the following situations:

- Complaints or reports to your regulatory body (including health issues that might affect your ability to practise) and appeals of regulatory body decisions.
- Criminal investigations or charges arising from a work-related incident.
- Coroner's investigations and inquests.
- Complaints to the Information and Privacy Commissioner; appeals of orders; prosecutions under the *Personal Health Information Protection Act*.
- Investigations under the *Fixing Long-Term Care Act*.
- Being subpoenaed as a witness in a criminal case, regulatory matter, coroner's inquest or custody dispute.

French-language representation is available on request.

Eligibility

All registered nurses, graduate nurses and health-care professionals for whom ONA is the bargaining agent, and who regularly pay dues or the equivalent, are covered by the Plan.

Eligibility is limited to incidents that occur in the course of your employment as a registered or graduate nurse or health-care professional. The incident must have occurred at a workplace for which ONA is the bargaining agent.

For details of coverage, please refer to the Plan itself, available at www.ona.org. The Plan in effect will override any statement in this brochure.

How do I get help?

For help or to find out more about LEAP:

Email: LeapIntake@ona.org

Call LEAP Intake: 416-964-8833
or 1-800-387-5580 (enter 0)

After hours, call Board Intake
(for work-related criminal or coroner's matters only): 416-964-8833 (enter 7775)
or 1-800-387-5580 (enter 0, then 7775)



Régime d'assistance aux frais juridiques (LEAP)

Historique du LEAP

Le régime d'assistance aux frais juridiques (LEAP) de l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO) a été instauré en 1980 pour aider les membres à régler les problèmes juridiques, ainsi que ceux liés aux organismes de réglementation auxquels ils sont confrontés dans le cadre de leurs fonctions.

Services

Le régime LEAP fournit des services d'assistance juridique et de consultation dans les cas suivants :

- Plainte ou rapport soumis à votre organisme de réglementation (y compris des problèmes de santé vous empêchant de remplir vos fonctions), ou appel d'une décision de cet organisme.
- Enquête criminelle ou poursuite résultant d'un incident lié au travail.
- Enquête du coroner.
- Plainte soumise au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, appel d'une décision, ou poursuite en vertu de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*.
- Enquête conformément à la *redressement des soins de longue durée*.
- Convocation comme témoin dans le cadre d'une cause criminelle, d'une affaire liée à la réglementation, d'une enquête du coroner ou d'un litige de garde.

La représentation en français est assurée sur demande.

Admissibilité

Toutes les infirmières autorisées ou diplômées, et tous les infirmiers autorisés ou diplômés, ainsi que les autres professionnels de la santé représentés par l'AIIO, sont couverts par le régime à condition qu'ils paient régulièrement leurs cotisations ou l'équivalent à l'AIIO.

L'admissibilité se limite aux incidents qui se produisent dans le cadre de votre travail à titre d'infirmière autorisée ou diplômée, d'infirmier autorisé ou diplômé, ou de professionnel de la santé. L'incident doit avoir eu lieu dans un lieu de travail dont l'AIIO est le syndicat accrédité.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur la couverture, veuillez vous reporter au texte du régime, disponible à l'adresse www.ona.org/fr. Le régime en vigueur a préséance sur tout renseignement contenu dans cette brochure.

Comment puis-je obtenir de l'aide?

Pour obtenir de l'aide ou pour en apprendre davantage sur le régime LEAP :

Courriel : LEAPIntake@ona.org

Appelez le service d'admission au régime LEAP :

416 964-8833 ou 1 800 387-5580 (faites le 0)

En dehors des heures normales, appelez le service d'accueil du conseil d'administration (uniquement pour des questions d'ordre criminel et médico-légal liées au travail) : 416 964-8833 (composez le 7775) ou 1 800 387-5580 (faites le 0, puis composez le 7775)